



## Procès-verbal de la réunion du jeudi 28 Mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80    présents : 60    Pouvoirs : 5    Votants : 65

### Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemerrier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité par les membres présents.

M. Picard laisse la parole à l'association « petits frères des pauvres » venue présenter l'association et notamment le déploiement sur le Pays de Bray, du dispositif « Baraque à Frat' ».

La Baraque à Frat' est un véhicule aménagé qui sillonne les zones rurales pour lutter contre l'isolement de personnes âgées.

Les objectifs de la baraque à Frat' sont :

- Favoriser le lien social par des actions collectives
- Créer un espace de vie, générateur de lien social,
- Favoriser les échanges de proximité,
- Sensibiliser et alerter les citoyens des communes sur l'isolement
- Initier la création d'équipes de bénévoles ou de citoyens engagés.

M. Picard remercie cette association pour leur présentation brève et efficace.

## **Compte administratif 2023 du budget principal de la CC4R**

M. le Président rappelle au conseil communautaire qu'il doit examiner et approuver le compte administratif 2023 de la CC4R. Il est rappelé que tous les documents budgétaires présentés (budget principal et budgets annexes) ont été adressés aux élus en même temps que la convocation.

Les opérations de l'exercice 2023, conforme au compte de gestion 2023, font ressortir les résultats suivants :

**Fonctionnement**

Dépenses	3 829 375,67 €
Recettes	4 289 113,36 €

Excédent de fonctionnement : 459 737,69 €

**Investissement**

Dépenses	1 855 924,70 €
Recettes	3 548 328,03 €

Excédent d'investissement : 1 692 403,33 €

Après avoir intégré les résultats de 2023, nous constatons au 31/12/2023

- Un excédent total reporté de fonctionnement de : 1 698 899,51 €
- Un excédent total reporté d'investissement de : 1 831 654,23 €

M. Fournier demande pourquoi apparaît une ligne budgétaire sur les fonds de concours.

M. Picard répond que les fonds de concours sont toujours d'actualité, qu'il y a une enveloppe budgétaire prévue de 150 000€ pour 2024, ce fonds est dédié aux communes de moins de 1000 habitants.

M. Delwarde ajoute qu'une réunion se tiendra pour former le comité de pilotage qui travaillera sur le montage du règlement d'attribution des fonds de concours. Cette réunion aura lieu le jeudi 23 mai à 18h, à la salle polyvalente d'Hodeng-Hodenger.

Sous la présidence du doyen d'âge, M. Lesueur, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget principal de la CC4R.

Le président ne prend pas part au vote.

<b>Budget primitif CC4R 2024</b>
----------------------------------

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2024 pour la CC4R qui se décompose comme suit :

**Fonctionnement**

Dépenses	5 495 327 €
Recettes	5 495 327 €

**Investissement**

Dépenses	3 757 644 €
Recettes	3 757 644 €

Mme Dupuis constate une différence entre le total des recettes, colonne de droite et le montant des recettes de la colonne en bas.

M. Picard répond qu'il s'agit, dans le tableau de droite, du montant total des recettes réelles de l'année 2023 et dans le tableau du dessous, le montant total des recettes avec les résultats reportés, qui ont été modifiés car la trésorerie a inséré dans l'excédent 2023, le fonds de trésorerie qui restait du SSIAD quand celui-ci a été arrêté (+ 21 423€).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 pour la CC4R.

<b>Compte administratif 2023 du SIEOM</b>
---

M. le président présente le C.A 2023 du budget annexe du SIEOM. Les résultats du compte administratif, conforme au compte des gestion 2023 font ressortir les résultats suivants :

**Fonctionnement :**

Dépenses	4 580 258,92 €
Recettes	4 848 388,50 €

Excédent de fonctionnement : 268 129,58 €

**Investissement :**

Dépenses	279 106,78 €
Recettes	351 054,86 €
Excédent d'investissement : 71 948,08 €	

Après avoir intégré les résultats de 2022, nous constatons au 31/12/2023

- Un excédent de fonctionnement de : 814 852,05€

- Un excédent d'investissement de : 1 498 475,40€

Mme Dieutre pense qu'au regard du résultat excédentaire 2023 du SIEOM, il n'était peut-être pas nécessaire d'augmenter la redevance incitative en 2024.

M. Picard rappelle qu'il y a d'importants travaux à prévoir en déchetterie, notamment pour la mise aux normes, il faut également prévoir la dépense supplémentaire due à la hausse de la T.G.A.P.

Sous la présidence du doyen d'âge, M. Lesueur, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du SIEOM. Le président ne prend pas part au vote.

#### Budget primitif 2024 du SIEOM :

M. le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif 2024 du SIEOM qui se présente comme suit :

##### Fonctionnement :

Dépenses	5 987 252 €
Recettes	5 987 252 €

##### Investissement :

Dépenses	982 123,94 €
Recettes	1 927 475,40 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2024 du budget annexe du SIEOM.

#### Budgets annexes des zones d'activités (C.A et B.P)

##### Compte administratif 2023 Z.A de La Feuillie.

M. le Président rappelle au conseil communautaire qu'il doit examiner et approuver le compte administratif 2023, conforme au compte de gestion de la ZA de la Feuillie.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

##### Fonctionnement

Dépenses	296 730,78 €
Recettes	296 825,91 €
Résultat de l'exercice : 95,12 €	

##### Investissement

Dépenses	400 361,29 €
Recettes	379 255,09 €
Déficit d'investissement : 21 106,20 €	

Après avoir intégré les résultats de 2023, nous constatons au 31/12/2023

- Un excédent de fonctionnement de : 95,12 €

- Un excédent d'investissement de 120 672,00 €

M. le Président ne prend pas part au vote du compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 de la ZA de la Feuillie.

#### **Budget primitif 2024 Z.A de La Feuillie :**

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2024 pour la ZA de la Feuillie qui se présente comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	302 320.90 €
Recettes	302 320.90 €
Investissement	
Dépenses	417 592.90 €
Recettes	417 592.90 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 pour la ZA de la Feuillie.

#### **Compte administratif 2023 Z.A de Gaillefontaine**

M. le Président rappelle au conseil communautaire qu'il doit examiner et approuver le compte administratif 2023 de la ZA de Gaillefontaine, conforme au compte de gestion.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	0.00
Recettes	52 664.77
	Excédent de fonctionnement : 52 664.77

Investissement	
Dépenses	197 126.01
Recettes	0.00
	Déficit d'investissement : 197 126.01

Après avoir intégré les résultats de 2022, nous constatons au 31/12/2023

- Un excédent de fonctionnement de : 52 664.77
- Un déficit d'investissement de 197 126.01

M. le Président ne prend pas part au vote du compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2023 de la Z.A de Gaillefontaine.

#### **Budget primitif 2024 Z.A de Gaillefontaine :**

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2024 pour la Z.A de Gaillefontaine qui se présente comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	297 103.35 €
Recettes	297 103.35 €
Investissement	
Dépenses	488 877.16 €
Recettes	488 877.16 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 pour la ZA de Gaillefontaine.

### Examen et vote des taux des 4 taxes

M. Picard propose aux élus, de ne pas faire évoluer les taux des quatre taxes, et de les reporter tels qu'ils ont été votés en 2023, à savoir :

- T.H : 2,86%
- T.F Bâti : 2,83%
- T.F non Bâti : 6,18%
- C.F.E : 2,16%.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### Délibération pour valider la modification des statuts du syndicat de bassin versant de la Bresle.

Le syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle a modifié ses statuts et ces derniers ont été adoptés par délibération du 14 décembre 2023 du conseil syndical.

Cette modification porte sur l'ajout des items 4 (lutte contre le ruissellement), 11 (mise en place de dispositif de surveillance des milieux et de la ressource) et 12 (animation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques) de l'article L211-7 du code de l'environnement.

La CC4R doit donc délibérer pour valider cette modification statutaire.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### Délibération pour demander les subventions pour l'extension du cabinet médical de la Tour Ybert

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à demander les subventions pour l'extension du cabinet médical de la Tour Ybert. Les demandes seront formulées sur la base du plan de financement suivant :

<b>Etudes et missions</b>	Base HT
Maitrise d'œuvre	45 000 €
Etudes	25 000 €
<b>S/TOTAL études</b>	<b>70 000 €</b>

<b>Travaux</b>	Base HT
Avant-projet	375 000 €
<b>S/TOTAL estimations travaux</b>	<b>375 000 €</b>

Les subventions sollicitées sont :

- DETR : 30%,
- DSIL : 30%
- Fonds verts : 20%.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Mise en place d'un règlement pour la facturation de la redevance incitative du SIEOM**

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à mettre en place un règlement pour la facturation de la redevance incitative du SIEOM. Ce règlement a pour objet de définir les conditions et modalités de financement du service. Il a été rédigé à la demande du trésorier, qui en a validé le contenu. Ce document a été porté à la connaissance des membres de la commission déchets qui n'ont pas émis d'observation particulière. Il a également été adressé par mail aux élus.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Avancement de grade au 1<sup>er</sup> avril 2024**

Une délibération doit être prise pour autoriser un avancement de grade d'un agent au 1<sup>er</sup> avril 2024, pour devenir adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe. Aucun impact budgétaire puisque l'indice majoré reste le même.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Création d'un poste d'attaché territorial pour le recrutement d'un D.G.S**

Afin de recruter un nouveau D.G.S, il convient de délibérer pour ouvrir un poste d'attaché territorial au 1<sup>er</sup> avril 2024, à temps complet. Une délibération doit être prise dans ce sens.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Recrutement d'un contractuel sur un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.**

Un agent en poste à la crèche de Forges les Eaux a été placé en disponibilité pour raison de santé, à la fin de ses droits à congés maladie et dans l'attente de sa mise en retraite anticipée pour invalidité.

Jusqu'à présent, un contrat de remplacement était signé avec un agent. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, et afin d'assurer la continuité du service, le poste devient vacant et il convient de délibérer pour autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (avec ce même agent).

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Ouverture d'un poste de rédacteur suite à obtention du concours**

Une délibération doit être prise pour supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et créer un poste de rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, pour un temps non complet de 7/35<sup>ème</sup>, suite à l'obtention du concours de rédacteur.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Examen des demandes de subvention 2024.**

72 dossiers de demandes de subvention ont été reçus en début d'année, pour un montant de 600 000€ environ, pour une enveloppe budgétaire totale de 400 000€. Les différentes commissions se sont réunies afin d'examiner ces demandes. La commission action sociale a eu lieu le 21 mars. Seuls les dossiers reçus jusqu'au 15 février dernier ont été étudiés. Les membres du bureau qui se sont réunis le 22 février dernier ont examiné et arrêté la répartition suivante (sachant que depuis, d'autres demandes ont été adressées à la CC4R et feront l'objet d'un examen ultérieur) :

Domaine de compétence	Nom de l'association ou de l'organisme	Enveloppe budgétaire annuelle	Proposition attribution 2
Tourisme	office du tourisme de Forges les Eaux	42 000,00 €	15 000,00 €
	office de tourisme des 4 rivières		25 000,00 €
	Mairie de La Hallotière (parc des houx)		2 000,00 €
	<b>Total :</b>		<b>42 000,00 €</b>
Enfance	centre de loisirs CARMA Argueil	50 000,00 €	20 800,00 €
	centre de loisirs de Forges les Eaux		6 000,00 €
	centre de loisirs les lutins Serqueux		5 500,00 €
	centre de loisirs de Gaillefontaine		7 200,00 €
	projet jeunes CARMA		4 000,00 €
	spectacle marionettes Forges les eaux		500,00 €
	centre de loisirs de Gournay en Bray		6 000,00 €
	<b>Total :</b>		<b>50 000,00 €</b>
Culture	école intercommunale de musique du Pays de Bray Gournay en Bray	108 000,00 €	39 000,00 €
	école de musique de La Feuillie		6 500,00 €
	association au Bout de la Piste Roncherolles en Bray		5 000,00 €
	Lire en Bray Forges les Eaux		400,00 €
	association tourne la page Hodeng Hodenger		600,00 €
	l'art et la manière		3 000,00 €
	trait d'union gospel en Bray		10 000,00 €
	Harmonie Forges les eaux		1 450,00 €
	ABCD Ferrières en Bray		400,00 €
	<b>Total :</b>		<b>66 350,00 €</b>
Sport	A.S.C.A (football) Argueil	70 000,00 €	12 000,00 €
	A.S.G Football Gournay en Bray		12 000,00 €
	R.C.U.S.F (Rugby club union sportive) Forges les Eaux		7 000,00 €
	La Feuillie Cycliste		3 000,00 €
	Bois et Vallées VTT		2 500,00 €
	école de judo Jacques Lemaitre Forges les Eaux		400,00 €
	Forges Vélo's 76		1 275,00 €

	US Forges basket		2 000,00 €
	VELOCE CLUB ROUEN		3 500,00 €
	A.C.B.E (football) Forges les eaux		9 000,00 €
	<b>Total :</b>		<b>52 675,00 €</b>
<b>action sociale</b>	croix rouge unité locale du PAYS DE BRAY		5 000,00 €
	CARMA (Argueil)		15 000,00 €
	Alcool Addict 76		600,00 €
	Banque alimentaire de Rouen et sa région	70 000,00 €	15 800,00 €
	Forges solidarité		1 000,00 €
	PEP76 (Gournay en Bray)		5 000,00 €
	Les restaurants du Cœur (Rouen)		3 000,00 €
	Mission locale du Talou (St Nicolas d'Aliermont)		10 000,00 €
	<b>Total :</b>		<b>55 400,00 €</b>
<b>Evènementiel Autre</b>	comice agricole du 1er et 2 juin à Forges les Eaux		6 000,00 €
	A.F.S.E (fête du cheval) 27 et 28 juillet à Forges les eaux		10 000,00 €
	Domaine de Merval		7 000,00 €
	Passion tracteur collection 2024 Gournay en Bray	60 000,00 €	10 000,00 €
	Provence en Normandie Forges les eaux		500,00 €
	A.V.I.M. (aide aux victimes information médiation) Dieppe		500,00 €
	<b>Total :</b>		<b>34 000,00 €</b>
	<b>Total :</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>300 425,00 €</b>

M. Grisel demande pourquoi l'association du foot de Forges, a une subvention inférieure aux deux autres clubs du territoire.

M. Picard répond qu'il ne s'agit pas de la même division et du même nombre d'adhérents.

M. Cosquer demande ce qu'est le Véloce Club de Rouen.

M. Picard répond qu'il s'agit d'une course de vélo qui aura lieu sur Gournay et la région, en mai prochain.

M. Fournier indique qu'il ne voit pas d'attribution pour l'association « les pistons brayons ».

M. Picard répond que c'est parce que le bureau n'a pas retenu cette demande, au regard du trop grand nombre de dossier reçu.

Mme Dieutre ne voit pas apparaître l'attribution à La Fabrique de Sigy.

M. Picard répond que cela fera l'objet d'un examen à la prochaine réunion de bureau.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour valider le tableau (ci-dessus) des attributions de subventions. M. Delwarde ne prend pas part au vote.

#### **Délibération pour le versement de la subvention à la maison d'économie solidaire**

Une délibération avait été prise par le conseil, le 13 juin 2022, pour le versement d'une contribution à la maison d'économie solidaire d'un montant de 80 000€, afin d'intégrer le capital de la S.C.I.C (société coopérative d'intérêt collectif) située à la Chapelle aux pots, pour l'ouverture de l'espace 150 (recyclerie de Gournay en Bray). Le responsable du SGC de Neufchatel n'accepte pas que la contribution soit imputée sous cette forme. Néanmoins, la structure de la SCIC a acté la décision prise par le conseil et mise sur le versement de cette contribution depuis 2022. Aussi, il est proposé de transformer cette contribution en subvention.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Délibération pour la fongibilité des crédits en M57**

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses, ceci afin d'éviter de réunir le conseil pour enregistrer les décisions modificatives, étant donné que les dépenses imprévues n'existent plus en M57. Le virement de crédit fera l'objet d'une information du président dès la plus proche séance.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Informations et questions diverses**

##### **Prochain conseil communautaire :**

M. Picard indique que le prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 16 mai 2024, à 18h30, à la salle des fêtes de Grumesnil.

##### **Redynamisation du territoire de la CC4R :**

M. Picard informe les élus que l'état met en œuvre, sur le territoire, des actions en faveur de l'attractivité économique du territoire : dynamisation des zones d'activités, mise en réseau des entreprises, l'animation de groupe d'entreprises, le développement de l'artisanat, le développement de l'apprentissage, du tourisme, et de la culture. Chaque mois, l'état réunit le groupe de travail de cette redynamisation.

L'état a demandé une G.P.E.C : gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, étude menée par l'AFPA. Compte tenu de la situation professionnelle sur le territoire de la CC4R (fermeture d'entreprise), le préfet a demandé que cette étude soit menée en priorité sur ce territoire. La semaine dernière a eu lieu, le 1<sup>er</sup> forum des métiers de la prévention et de la sécurité, initié par l'état et la DASEN.

M. Defromerie indique que l'état a répondu favorablement à une demande de l'ESAT concernant la mobilité et a débloqué une enveloppe financière pour la mise à disposition de 9 véhicules sur le territoire dont, des voitures sans permis.

##### **Bilan semaine petite enfance :**

M. Picard laisse la parole à Mme Ancelin qui indique que la semaine de la petite enfance a été organisée pour la 1<sup>re</sup> fois du 15 au 23 mars dernier, 10 ateliers organisés avec différents partenaires accueillants entre 20 et 30 enfants par atelier. La communication sur les réseaux a donné lieu à plus de 200 visites, 850 vues par publication. Cette semaine a rencontré un grand succès.

M. Picard ajoute qu'au regard de la fréquentation et de l'enthousiasme des enfants, parents et assistantes maternelles, il faut reconduire l'action l'an prochain.

Mme Cumont indique que des administrés de la commune de La Feuillie lui ont dit ne pas avoir été informés de ces ateliers, elle pense qu'il faudrait plus de communication.

M. Legay demande quand ouvrira l'espace de formation et coworking.

M. Picard répond que la CC4R rencontre des difficultés pour la finition des sols. La prise des lieux a volontairement été différée dans l'attente finale des travaux, en espérant pouvoir ouvrir sur mai/juin.

M. Picard laisse la parole à J.N Canu qui demande aux mairies de dégager les arbres tombés dans les chemins communaux de randonnée, afin de pouvoir intervenir en mai, pour réaliser les entretiens de ces chemins de randonnée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

**Signature des délégués :**

Bouchamp  
J. Canu  
Picard  
Legay  
Cumont  
Ruggeri  
Bell  
Traine  
Frag  
Dime  
Dime  
Roug  
J.N Canu